

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

### DU SAMEDI 12 FEVRIER 2022 A 9H30 A SAINT GERVAIS D'Auvergne

L'an deux mil vingt-deux, le 12 février à 09h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Gervais d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 02 février 2022

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Davy BELLARD (NEUF EGLISE) ; Pierre BILLARD (SAINT JULIEN LA GENESTE) ; Frédéric BLANCHET (DURMIGNAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Yoann BOYER-MASUREL (MENAT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Sébastien CEREZO (SAINT MYON) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Adrien CIBOIS (AYAT SUR SIOULE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ; Jean-Pierre GELINAT (VIRLET) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Lionel GUILLOT (LOUBEYRAT) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Pascal MONTAGNE (MARCILLAT) ; Jean-Yves NOUZILLE (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Jean-Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Cendrine SAUTHON (BAS ET LEZAT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ayant donné pouvoir à Guillaume CRISPYN (CHAMPS)  
Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)  
Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)  
Florian CHANET (MONTPENSIER) ayant donné pouvoir à Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER)  
Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ayant donné pouvoir à Jean Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)  
Laurent JAHARD (SAINT GENES DU RETZ) ayant donné pouvoir à Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ)  
Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)  
Patrick LAURENT (VENSAT) ayant donné pouvoir à Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ)  
Brigitte BILLEBAUD (VENSAT) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)  
Gilles BIGAY (EFFIAT) ayant donné pouvoir à Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER)  
Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ayant donné pouvoir à Jean-Yves NOUZILLE (CHATEAUNEUF LES BAINS)  
Marie-André BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ayant donné pouvoir à Marc CARRIAS (EFFIAT)  
Guillaume MATHIEU (MENAT) ayant donné pouvoir à Yoann BOYER MASUREL (MENAT)  
Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ayant donné pouvoir à Mathieu CAMUS (POUZOL)

Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)

Nombre de membres : en exercice : 118  
Présents : 62 Pouvoirs : 15  
Votants : 77 (dont 15 procurations)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Le Président remercie l'ensemble des délégués pour leur présence, et M. GAILLARD, Maire de Saint Gervais d'Auvergne pour son accueil.

M. GAILLARD souhaite la bienvenue à tous les délégués et indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Commune de St Gervais d'Auvergne a confié au Syndicat de Sioule et Morge l'exploitation de son service d'assainissement collectif.

Madame Karina MONNET est désignée comme secrétaire de séance, puis il est décidé de passer à l'ordre du jour de la réunion :

## 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2021

Les membres du Comité Syndical doivent se prononcer sur l'approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 18 décembre 2021. Le Président demande s'il y a des interrogations ou des modifications à apporter. Aucune question ou demande de modification n'est formulée.

Le Président propose donc l'approbation du compte-rendu et le met au vote.

Votants : 77 ; POUR : 77 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

## 2 – APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rend compte des travaux du Bureau Syndical du 18 décembre 2021, du Bureau Syndical du 3 février 2022, et des décisions prises par lui-même, dont un compte-rendu a été transmis aux membres du Comité Syndical.

Ces comptes rendus ne faisant pas l'objet de remarques, ils sont approuvés à l'unanimité.

## 3 – COMPTES DE GESTION 2021

### DC 2022-01-01 - Compte de gestion 2021 du budget principal Eau :

#### Résultats budgétaires de l'exercice

24800 - S.I.A.R.P DE SIOULE ET MORGE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 571 329,04	11 360 220,67	17 931 549,71
Titres de recette émis (b)	3 161 435,55	8 943 286,25	12 104 721,80
Réductions de titres (c)		539 858,51	539 858,51
Recettes nettes (d = b - c)	3 161 435,55	8 403 427,74	11 564 863,29
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 571 329,04	11 360 220,67	17 931 549,71
Mandats émis (f)	3 321 238,15	9 457 145,88	11 808 384,03
Annulations de mandats (g)	4 052,50	795 275,57	800 328,07
Depenses nettes (h = e - g)	3 317 145,65	7 650 874,31	11 008 019,96
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		712 553,43	556 843,33
(h - d) Déficit	155 710,10		

Le Receveur ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et ayant procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est proposé au Comité Syndical de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le budget principal Eau, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le budget principal Eau, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

**DC 2022-01-02 - Compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement Non Collectif :**

**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 759,45	787 173,60	803 933,05
Titres de recettes émis (b)	759,45	311 974,29	312 733,74
Réductions de titres (c)		85 239,32	85 239,32
Recettes nettes (d = b - c)	759,45	226 734,97	227 494,42
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 759,45	787 173,60	803 933,05
Mandats émis (f)	1 324,50	178 710,29	180 034,79
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 324,50	178 710,29	180 034,79
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		48 024,68	47 459,63
(h - d) Déficit	565,05		

Le Receveur ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et ayant procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est proposé au Comité Syndical de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement Non Collectif, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement Non Collectif, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

DC 2022-01-03 - Compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement Collectif :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	735 360.67	531 669.03	1 267 029.70
Titres de recettes émis (b)	105 010.67	495 317.41	600 328.08
Réductions de titres (c)		124 071.05	124 071.05
Recettes nettes (d = b - c)	105 010.67	371 246.36	476 257.03
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	735 360.67	531 669.03	1 267 029.70
Mandats émis (f)	53 181.64	131 597.08	184 778.72
Annulations de mandats (g)		4 763.85	4 763.85
Dépenses nettes (h = f - g)	53 181.64	126 833.23	180 014.87
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	51 829.03	244 413.13	296 242.16
(h - d) Déficit			

Le Receveur ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et ayant procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est proposé au Comité Syndical de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement Collectif, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement Collectif, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

DC 2022-01-04 - Compte de gestion 2021 du budget annexe Gestion des Eaux Pluviales :

Résultats budgétaires de l'exercice

24803 - GESTION EAUX PLOUVIALES SM SIOU

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)			
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)			
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Le Receveur ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et ayant procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est proposé au Comité Syndical de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le budget annexe Gestion des Eaux Pluviales, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le budget annexe Gestion des Eaux Pluviales, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

#### 4 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Monsieur Marc CARRIAS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente aux délégués les Comptes Administratifs 2021.

##### DC 2022-01-05 - Compte Administratif 2021 du budget principal Eau :

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose au Comité Syndical :

- De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget principal Eau, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 918 600,67		390 972,04		4 299 572,71
Opérations de l'exercice	7 690 874,31	8 403 427,74	3 317 145,65	3 161 435,55	11 008 019,96	11 564 863,29
<b>TOTAUX</b>	<b>7 690 874,31</b>	<b>12 322 028,41</b>	<b>3 317 145,65</b>	<b>3 542 407,59</b>	<b>11 008 019,96</b>	<b>15 864 436,00</b>
Résultats de clôture		4 631 154,10		225 261,94		4 856 416,04
Restes à réaliser			1 404 300,00	600 000,00	1 404 300,00	600 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>7 690 874,31</b>	<b>12 322 028,41</b>	<b>4 721 445,65</b>	<b>4 142 407,59</b>	<b>12 412 319,96</b>	<b>16 464 436,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>4 631 154,10</b>	<b>579 038,06</b>			<b>4 052 116,04</b>

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget principal Eau,**
- **Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021,**
- **Arrête les résultats définitifs tes que résumés ci-dessus.**

##### DC 2022-01-06 - Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Non Collectif :

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose au Comité Syndical :

- De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Non Collectif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		256 473,60	759,45		759,45	256 473,60
Opérations de l'exercice	178 710,29	226 734,97	1 324,50	759,45	180 034,79	227 494,42
<b>TOTAUX</b>	<b>178 710,29</b>	<b>483 208,57</b>	<b>2 083,95</b>	<b>759,45</b>	<b>180 794,24</b>	<b>483 968,02</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		304 498,28	1 324,50			303 173,78
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>178 710,29</b>	<b>483 208,57</b>	<b>2 083,95</b>	<b>759,45</b>	<b>180 794,24</b>	<b>483 968,02</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>304 498,28</b>	<b>1 324,50</b>			<b>303 173,78</b>

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

Le Président se retire au moment du vote.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Non Collectif,**
- **Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021,**
- **Arrête les résultats définitifs tes que résumés ci-dessus.**

**DC 2022-01-07 - Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif :**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose au Comité Syndical :

- De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		77 948,55	6 460,00		6 460,00	77 948,55
Opérations de l'exercice	126 833,23	371 246,36	53 181,64	105 010,67	180 014,87	476 257,03
<b>TOTAUX</b>	<b>126 833,23</b>	<b>449 194,91</b>	<b>59 641,64</b>	<b>105 010,67</b>	<b>186 474,87</b>	<b>554 205,58</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		322 361,68	74 008,83	45 369,03	74 008,83	367 730,71
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>126 833,23</b>	<b>449 194,91</b>	<b>133 650,47</b>	<b>105 010,67</b>	<b>260 483,70</b>	<b>554 205,58</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>322 361,68</b>	<b>28 639,80</b>			<b>293 721,88</b>

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

Le Président se retire au moment du vote.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif,**
- **Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021,**
- **Arrête les résultats définitifs tes que résumés ci-dessus.**

DC 2022-01-08 - Compte Administratif 2021 du budget annexe Gestion des Eaux Pluviales :

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose au Comité Syndical :

- De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Gestion des eaux Pluviales, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

Le Président se retire au moment du vote.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Gestion des eaux Pluviales,**
- **Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021,**
- **Arrête les résultats définitifs tes que résumés ci-dessus.**

**5 – AFFECTATION DU RESULTAT DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

DC 2022-01-09 – Affectation du résultat du budget principal Eau :

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) : 3 918 600,67 €  
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021): 380 972,04 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021): -155 710,10 €  
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) : 380 972,04 €  
Solde section d'investissement : 225 261,94 €

**Restes à réaliser au 31 décembre 2021**

Sur dépenses d'investissement : -1 404 300,00 €  
Sur recettes d'investissement : 600 000,00 €  
Solde net des restes à réaliser : -804 300,00 €

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021**

Rappel du solde d'exécution de la section d'investissement :	225 261,94 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-804 300,00 €
Besoin de financement :	<u>579 038,06 €</u>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2021 ( <i>recettes budgétaires moins dépenses budgétaires</i> ) :	712 553,43 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ( <i>ligne 002 du budget 2021</i> ) :	3 918 600,67 €
Solde section de fonctionnement :	<u>4 631 154,10 €</u>

**Le Président propose au Comité Syndical d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2022)	579 038,06 €
2) Affectation complémentaire en réserves : (à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2022)	2 018 020,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : (à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)	2 034 096,04 €
Total affecté :	4 631 154,10 €

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'approuver l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

**DC 2022-01-10 – Affectation du résultat du budget annexe Assainissement Non Collectif :****Considérant les éléments suivants :****Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté ( <i>ligne 002 du budget 2021</i> ) :	256 473,60 €
Résultat d'investissement antérieur reporté ( <i>ligne 001 du budget 2021</i> ) :	-759,45 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021**

Solde d'exécution de l'exercice ( <i>recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021</i> ):	-565,05 €
Résultat d'investissement antérieur reporté ( <i>ligne 001 du budget 2021</i> ) :	-759,45 €
Solde section d'investissement :	<u>-1 324,50 €</u>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2021**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0,00 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021**

Rappel du solde d'exécution de la section d'investissement :	-1 324,50 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	<u>1 324,50 €</u>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2021 ( <i>recettes budgétaires moins dépenses budgétaires</i> ) :	48 024,68 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ( <i>ligne 002 du budget 2021</i> ) :	256 473,60 €
Solde section de fonctionnement :	<u>304 498,28 €</u>

**Le Président propose au Comité Syndical d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2022)</i>	1 324,50 €
2) Affectation complémentaire en réserves : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2022)</i>	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)</i>	303 173,78 €
<b>Total affecté :</b>	<b>304 498,28 €</b>

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'approuver l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme proposé ci-dessus.**

**DC 2022-01-11 – Affectation du résultat du budget annexe Assainissement Collectif :**

**Considérant les éléments suivants :**

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté <i>(ligne 002 du budget 2021) :</i>	77 948,55 €
Résultat d'investissement antérieur reporté <i>(ligne 001 du budget 2021) :</i>	-6 460,00 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021**

Solde d'exécution de l'exercice <i>(recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021) :</i>	51 829,03 €
Résultat d'investissement antérieur reporté <i>(ligne 001 du budget 2021) :</i>	-6 460,00 €
<b>Solde section d'investissement :</b>	<b>45 369,03 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2021**

Sur dépenses d'investissement :	-74 008,83 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
<b>Solde net des restes à réaliser :</b>	<b>-74 008,83 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021**

Rappel du solde d'exécution de la section d'investissement :	45 369,03 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-74 008,83 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b>28 639,80 €</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2021 <i>(recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :</i>	244 413,13 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté <i>(ligne 002 du budget 2021) :</i>	77 948,55 €
<b>Solde section de fonctionnement :</b>	<b>322 361,68 €</b>

**Le Président propose au Comité Syndical d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2022)</i>	28 639,80 €
2) Affectation complémentaire en réserves : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2022)</i>	0,00 €

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	293 721,88 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2022)	
Total affecté :	322 361,68 €

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'approuver l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme proposé ci-dessus.**

## **6 – BUDGETS PRIMITIFS 2022**

### **DC 2022-01-12 - Budget primitif 2022 du budget principal Eau :**

Le Président présente le Budget Primitif 2022 du budget principal Eau, équilibré de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 11 381 741,04 €  
Section d'investissement : 5 673 320,00 €

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget principal Eau, lequel s'équilibre comme suit :**

**Section de fonctionnement : 11 381 741,04 €  
Section d'investissement : 5 673 320,00 €**

### **DC 2022-01-13 - Budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement Non Collectif :**

Le Président présente le Budget Primitif 2022 du budget annexe Assainissement Non Collectif, équilibré de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 698 343,78 €  
Section d'investissement : 14 324,50 €

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget annexe Assainissement Non Collectif, lequel s'équilibre comme suit :**

**Section de fonctionnement : 698 343,78 €  
Section d'investissement : 14 324,50 €**

**DC 2022-01-14 - Budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif :**

Le Président présente le Budget Primitif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif, équilibré de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 979 092,47 €

Section d'investissement : 820 272,18 €

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

M. Jean-Paul POUZADOUX (Combronde) demande quel sera le tarif de l'assainissement collectif au m3 ? Il lui est répondu que le budget a été bâti sur la base d'une convergence des tarifs jusqu'en 2026, date à laquelle il est prévu une tarification unique avec une part variable égale à 1,50 € HT / m3 et une part fixe égale à 50 € HT / an. Cependant ce tarif d'objectif pourrait être revu en fonction des Communes transférant leur compétence d'ici 2026, en tenant compte de leur assiette de facturation et des travaux devant être entrepris.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif, lequel s'équilibre comme suit :**

**Section de fonctionnement : 979 092,47 €**

**Section d'investissement : 820 272,18 €**

**7 – NEGOCIATIONS AVEC LA SEMERAP**

**DC 2022-01-15 :**

Le Président indique que lors du Conseil d'Administration de la SEMERAP qui s'est tenu le 12 janvier 2022, les négociations sur une partie des litiges opposant la SEMERAP et le Syndicat de Sioule et Morge ont abouti aux propositions suivantes :

Compteurs abonnés :

Pour mémoire, un titre de 1 111 788,00 € HT avait été émis par le Syndicat de Sioule et Morge le 14 mai 2020.

A l'issue de la négociation, **il est proposé de ramener ce titre au montant de 227 500,00 € HT**, par l'émission d'un mandat d'annulation d'un montant de 884 288,00 € HT.

Compteurs généraux :

Un titre de 104 470,00 € HT avait été émis par le Syndicat le 14 mai 2020.

**Il est proposé de ramener ce titre au montant de 95 470,00 € HT**, par l'émission d'un mandat d'annulation d'un montant de 9 000,00 € HT.

Solde de renouvellement :

Un titre de 607 327,00 € HT avait été émis par le Syndicat le 14 mai 2020.

**Il est proposé de ramener ce titre au montant de 450 000,00 € HT** par l'émission d'un mandat d'annulation d'un montant de 157 327,00 € HT.

Pannes des pompes de Peschadoires et de Come en mars 2020 :

Trois titres avaient été émis par le Syndicat en 2020, d'un montant total de 47 840,13 € HT.

**Il est proposé d'annuler ces trois titres concernant les groupes de pompage, sous réserve que la SEMERAP remette au Syndicat le groupe de pompage qu'elle détient.**

Absence de récolement des branchements neufs réalisés par la SEMERAP :

Le titre émis par le Syndicat en 2020 s'élève à 29 316,00 € HT. Ce point n'ayant pas été évoqué lors du Conseil d'Administration de la SEMERAP, **le montant de ce titre serait maintenu.**

Tarifs 2014-2018 de la SEMERAP :

Concernant le titre de recettes de 794 692,00 € HT émis par le Syndicat fin 2019, ce dernier demeure pour l'instant en litige. Les négociations doivent donc encore se poursuivre concernant ce titre de recettes.

Monsieur Grégory BONNET, Vice-Président, précise que les arbitrages apportés par le Conseil d'Administration de la SEMERAP ont permis d'avancer un peu dans les négociations. Le dernier point (titre de 794 692,00 € HT) pourra peut-être être revu lors du prochain Conseil d'Administration ? Monsieur CAILLOUX indique également que ce point doit faire l'objet d'une négociation entre les avocats des deux parties.

Le Président propose au Comité Syndical :

- D'autoriser la signature d'un accord reprenant l'ensemble des points ci-dessus, et précisant que la SEMERAP s'engage à renoncer à toute réclamation, instance ou action en lien avec les points ci-dessus,
- D'autoriser l'émission des mandats d'annulation de titres listés ci-dessus (soit au vu de l'état actuel des négociations, pour un montant global de 1 098 455,13 € HT).

*Il est précisé que ces propositions ont reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

Ces propositions sont mises au vote de l'assemblée.

M. Sébastien CEREZO (SAINT MYON), M. Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE), M. Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) et M. Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ne prennent pas part au vote.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **AUTORISE le Président à signer un accord reprenant l'ensemble des points ci-dessus, et précisant que la SEMERAP s'engage à renoncer à toute réclamation, instance ou action en lien avec les points ci-dessus,**
- **AUTORISE l'émission des mandats d'annulation de titres listés ci-dessus.**

Un délégué demande si les annulations et réductions de titres sont prévues dans le budget. Le Président répond qu'elles sont prévues au compte 673.

## **8 – ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE (ADIT)**

**DC 2022-01-16 :**

Par une délibération en date du 19/12/2020, le Comité Syndical a décidé d'adhérer au Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement (SATEA) du Département du Puy de Dôme, pour un montant de 10 055 € annuels.

Ce service dépend de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT).

Etant donné que de nouvelles Communes ont décidé de transférer la compétence « assainissement collectif » au Syndicat de Sioule et Morge, il est nécessaire d'actualiser l'adhésion du Syndicat à l'ADIT.

L'adhésion intégrant les nouvelles Communes s'élèverait à 11 690 € pour 2022.

Le Président propose donc au Comité Syndical :

- De modifier l'adhésion du Syndicat de Sioule et Morge à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale à compter de l'année 2022, afin de l'élargir aux nouvelles Communes ayant transféré la compétence « assainissement collectif » au Syndicat,
- D'approuver à compter de 2022, et en fonction des Communes qui auront transféré la compétence « assainissement collectif » au Syndicat, le versement de la cotisation annuelle basée sur la population et correspondant à l'offre de service choisie, à savoir : forfaits illimités « solidaires » : 1 € / habitant pour le SATEA (plafonné au montant de la prestation SATEA),
- D'autoriser le Président du Syndicat à solliciter l'Agence pour toute commande correspondant à l'offre de services souscrite,
- D'autoriser le Président à représenter le Syndicat au sein des organes de gouvernance de l'Agence, et de désigner son suppléant.

*En ce qui concerne les représentants du Syndicat au sein des organes de gouvernance de l'ADIT, les membres des Conseils d'Exploitation proposent de désigner M. Grégory BONNET comme suppléant.*

*Ces propositions ont reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **DECIDE** de modifier l'adhésion du Syndicat de Sioule et Morge à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale à compter de l'année 2022, afin de l'élargir aux nouvelles Communes ayant transféré la compétence « assainissement collectif » au Syndicat,
- **APPROUVE** à compter de 2022, et en fonction des Communes qui auront transféré la compétence « assainissement collectif » au Syndicat, le versement de la cotisation annuelle basée sur la population et correspondant à l'offre de service choisie, à savoir : forfaits illimités « solidaires » : 1 € / habitant pour le SATEA (plafonné au montant de la prestation SATEA),
- **AUTORISE** le Président du Syndicat à solliciter l'Agence pour toute commande correspondant à l'offre de services souscrite,
- **AUTORISE** le Président à représenter le Syndicat au sein des organes de gouvernance de l'Agence,
- **DESIGNE** M. Grégory BONNET comme suppléant représentant le Syndicat au sein des organes de gouvernance de l'Agence.

## **9 – CONVENTION DE DEPOTAGE DE BOUES A LA STATION D'EPURATION DE TOURNOBERT**

DC 2022-01-17 :

Le Président rappelle que le projet de convention de dépotage avec la Commune des Ancizes Comps, concernant la station d'épuration de Tournobert, a été transmis à tous les délégués.

Il propose au Comité Syndical d'autoriser la signature de cette convention.

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 3 février 2022.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE le projet de convention de dépotage avec la Commune des Ancizes Comps, concernant la station d'épuration de Tournobert, joint à la présente délibération,**
- **AUTORISE le Président à signer cette convention.**

**Départ de M. Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE)**

**Nombre de membres : en exercice : 118**

Présents : 61 Pouvoirs : 15

Votants : 76 (dont 15 procurations)

## **10 – DOCUMENT UNIQUE**

**DC 2022-01-18 :**

Le Président indique que le Syndicat de Sioule et Morge a déjà mis en place son Document Unique, cependant depuis le passage en régie, ce document n'a pas été actualisé. Afin de mettre à jour ce document au plus vite, il est proposé au Comité Syndical de déléguer au Bureau Syndical l'examen et la validation du nouveau Document Unique du Syndicat de Sioule et Morge.

*Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **DECIDE de déléguer au Bureau Syndical l'examen et la validation du nouveau Document Unique du Syndicat de Sioule et Morge.**

## **11 – PRIME DE PERFORMANCE 2022 DES AGENTS DU SYNDICAT DE SIOULE ET MORGE**

**DC 2022-01-19 :**

Le Président propose au Comité Syndical :

- De maintenir en 2022 l'enveloppe budgétaire de 2021 réservée à la prime de performance des agents du Syndicat de Sioule et Morge, soit un montant total de 168 000 € / an (charges comprises),
- De maintenir l'échelonnement des versements de cette prime selon le calendrier suivant :
  - ✓ Avance de 692,96 € bruts (par agent à temps plein) en avril 2022,
  - ✓ Avance de 606,35 € bruts (par agent à temps plein) en août 2022,
  - ✓ Solde en novembre 2022,
- De déléguer au Bureau Syndical la fixation des critères d'attribution de cette prime de performance (après consultation du CSE).

*Ces propositions ont reçu un avis favorable à l'unanimité des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 3 février 2022.*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE de maintenir en 2022 l'enveloppe budgétaire de 2021 réservée à la prime de performance des agents du Syndicat de Sioule et Morge, soit un montant total de 168 000 € / an (charges comprises),**
- **DECIDE de maintenir l'échelonnement des versements de cette prime selon le calendrier suivant :**
  - ✓ Avance de 692,96 € bruts (par agent à temps plein) en avril 2022,
  - ✓ Avance de 606,35 € bruts (par agent à temps plein) en août 2022,
  - ✓ Solde en novembre 2022,
- **DECIDE de déléguer au Bureau Syndical la fixation des critères d'attribution de cette prime de performance.**

Monsieur Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut en Combraille) demande si au vu de l'inflation il n'est pas prévu une augmentation de la prime de performance ? Le Président répond que l'enveloppe dédiée à la prime de performance a été maintenue à l'identique par rapport à 2021, tout en tenant compte de l'évolution du nombre de salariés.

## 12 – QUESTIONS DIVERSES

Les dates des prochaines réunions du Syndicat sont fixées :

Mercredi 6 avril 2022 : Commission d'Appel d'Offres, Conseils d'Exploitation et Bureau Syndical

Samedi 25 juin 2022 : Comité Syndical

M. Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut en Combraille) indique qu'au sein de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, plusieurs communes sont en régie pour la gestion de l'eau potable. Un groupe de travail dirigé par Mme Sabine MICHEL a été mis en place à la Communauté de Communes, et un représentant du Syndicat pourrait y aller.

M. CAILLOUX ajoute que des échanges sont en cours avec la Mairie de Charensat suite à un courrier reçu de cette dernière, et que les représentants du Syndicat sont également allés en 2021 rencontrer les élus des Communes de l'Ouest de la Communauté de Communes.

Mme Karina MONNET (Artonne) demande s'il serait possible d'avoir un retour suite aux réunions organisées dans le cadre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable. Le Président répond que pour l'instant le diagnostic est en cours, il n'y a encore rien d'abouti. Un point sera fait lors du Comité Syndical du mois de juin.

Concernant le site Internet, M. BONNET indique qu'il permettra d'améliorer la communication du Syndicat. Après avoir travaillé sur l'architecture du site, il est maintenant nécessaire de préparer les contenus, la mise en ligne étant souhaitée pour le mois d'avril.

Il est précisé qu'en revanche, le portail usagers est déjà en ligne depuis le début de l'année. Le portail permet aux abonnés de consulter leurs factures, de suivre leur consommation, de transmettre leur index, de télécharger des documents, et de payer en ligne.

Il est ensuite proposé de se regrouper à l'extérieur afin de prendre une photo de groupe pour alimenter le site Internet.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 11h50.

Le Président

Luc CAILLOUX



La secrétaire de séance,

Karina MONNET

